

Fiche technique

Masque Protectiv® Rainbow

Présentation :

Masque barrière **Protectiv® Rainbow**, fourni avec 100 jours de filtration.

Conçu par injection et majoritairement à base de polyamide végétal. Ce masque coloré est thermoformable et biosourcé à 86%. Léger et souple, Rainbow épouse la morphologie du visage de son porteur. Sa filtration haute performance certifiée Catégorie 1 (95% à 1µm et 95% à 3µm) protège le porteur et son entourage des projections. Convient à une utilisation grand public et professionnelle*.

Composition du kit :

Ce kit comprend un masque barrière Protectiv® Rainbow, deux lanières élastiques, une accroche arrière et 100 jours de filtration UNS1.

Il est livré avec un manuel d'utilisation et de thermoformage maison du masque.

Nous vous fournissons deux typologies de filtres :

Comparaison de filtres	Respirabilité	Protection
Tri (3 couches)	+++	++
Mono (1 couche)	++	+++

Avantages et domaine d'utilisation :

- Coloré, pour une protection qui égaye le visage
- Masque léger et confortable à porter grâce au système d'ajustement arrière des lanières élastiques, qui n'exercent pas de pression sur les oreilles
- Composition durable et 100% recyclable
- Morpho-adaptable au visage de son porteur
- Entretien facile
 - Masque lavable en lave-vaisselle ou dans l'eau chaude (60°C minimum) après chaque utilisation journalière
 - Filtres lavables 10 fois dans un filet en machine à laver (60°C minimum). Nous recommandons de changer les filtres après 4 heures d'utilisation.
 - Entièrement démontable pour un lavage en profondeur

Étanchéité et haute performance garanties pour une utilisation **catégorie 1**, lorsque le masque est porté avec les filtres fournis. Convient à un usage tant professionnel que personnel, non sanitaire.

**filtration 99% pour des aérosols de bactérie de 3 µm. Voir rapport : mgp\8888_Dedienne\Media 4\Dedienne_Media 4_15072020_13h00.pdf*

Ce dispositif convient à usage professionnel non sanitaire au contact du public mais n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2).

